

Je ne veux pas me réfugier derrière la loi dans cette affaire, mais la morale à laquelle mon honorable ami souscrit est discutable à mon avis. Il prétend qu'il faudrait employer un produit pharmaceutique qui n'a pas fait ses preuves, simplement parce que certaines personnes estiment qu'il leur fait du bien. Mon honorable ami est bien instruit et il n'ignore pas que les gens qui souffrent beaucoup s'hypnotisent. Cela ressemble à la guérison mystique à laquelle croient certaines personnes, parce qu'elles sentent que quelque'un ou quelque chose les aide.

Pour ma part, je ne puis pas dire d'une façon certaine si le Laetrile est autre chose qu'un pseudo-remède. Cependant, à titre de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou comme simple citoyenne, je ne suis pas prête à jouer avec la vie des gens même s'ils sont à l'article de la mort.

Nous savons qu'il y a eu des progrès d'accomplis—faibles sans doute, mais qui connaît les futures limites de la science? Après-demain, on fera peut-être des découvertes sur l'origine du cancer et la façon dont il se répand. Il sera peut-être possible de l'enrayer. Je ne veux rien mettre à la disposition de ces gens qui puisse hâter leur fin ou leur faire croire qu'ils sont en voie de guérison, ce qui les porterait à refuser les bienfaits attestés de la médecine moderne. Ce que mon honorable ami a suggéré me semble frôler l'euthanasie, que la loi du pays interdit.

J'ai prêté une oreille attentive aux instances et, des lettres comme celles-là, j'en ai lu des quantités. Mais ce n'est pas le premier prétendu remède contre le cancer dont les promoteurs ont violé la loi et se sont vus contraints d'interrompre leur activité. Je dirai simplement à mon honorable ami que, d'après l'avis le plus autorisé que j'ai reçu, le composé n'a pas le pouvoir qu'on lui prête. De toute façon, les promoteurs n'ont pas vraiment tenté de se conformer à la loi.

M. Baldwin: Je sais gré à l'honorable représentante de ses paroles et je comprends qu'en vertu du serment qu'elle a prêté comme membre du Conseil privé, elle doit faire observer la loi. Je ne suis pas chargé de défendre ce médicament ni ceux qui le fabriquent. Cependant, des instances m'ont été adressées à ce sujet en ces quelques derniers mois et je crois que j'aurais manqué à mon devoir si je n'avais pas signalé ces faits à l'attention du ministre. Je suis déjà entré en contact avec l'administration et j'ai prié le ministre d'examiner la situation aussi consciencieusement que possible, car si ce médicament pouvait soulager les grands ma-

lades, il conviendrait de s'y arrêter. Il m'incombe, je crois, d'exposer les faits au ministre et j'espère qu'à son tour l'honorable représentante en tiendra compte.

M. Peters: Monsieur le président, avant l'adoption du crédit, je voudrais demander à l'honorable représentante si elle a songé à apporter des modifications à la loi, comme celles qui ont été effectuées au sujet de la thalidomide. Il s'agissait là de modifications tout à fait radicales.

J'ai aussi reçu des lettres au sujet non seulement de ce médicament mais d'autres produits, et elles semblent indiquer que les fabricants hésitent quelque peu à se conformer à la loi et même à se préoccuper des règlements. Le ministre ne pense-t-il pas que pour accélérer les méthodes normales d'essais, le gouvernement fédéral devrait entreprendre des recherches au sujet de ces médicaments, des recherches que les compagnies ne peuvent peut-être pas mener à bien dans leurs laboratoires?

Tout ce que le ministre nous a dit est bien beau, mais cela ressemblait quelque peu à une homélie. Cela me faisait penser au vieux dicton, selon lequel il ne faudrait rien faire de peur de causer du tort à quelqu'un. D'autre part, il y a peut-être du bon dans tout cela, en ce qui concerne les cas désespérés. D'ordinaire, lorsqu'un cas est considéré comme désespéré, le malade sait que son mal est sans remède et il peut être enclin à perdre toute confiance. Le ministre a dit que ce médicament produisait peut-être le même effet que l'autosuggestion. J'estime que cela représente en soi un avantage pour ces gens.

J'espère que le ministre va faire en sorte que les résultats de l'usage de la thalidomide ne se reproduisent pas dans le cas des autres médicaments. On devrait susciter plus d'énergies dans le domaine des recherches concernant les médicaments. Nous avons adopté des règlements très rigoureux au sujet de la thalidomide et cela a peut-être des répercussions en ce qui concerne l'acceptation des nouveaux médicaments. Le ministère se doit, en quelque sorte, d'étudier les effets des nouveaux médicaments, mais j'ose croire que les médicaments seront admis au Canada à certaines conditions, afin que l'on puisse les mettre à l'épreuve. Il est peut-être injuste de dire que les règlements adoptés au sujet de la thalidomide étaient trop rigoureux, car si on les a adoptés à l'époque, c'était peut-être en raison des terribles conséquences qui ont résulté de l'usage de cette drogue. J'espère que notre pays, à l'instar des autres pays, va adopter des règlements moins sévères, qui